

Bourse French Tech

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

La Bourse French Tech permet de soutenir tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir de tout type d'innovation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les jeunes entreprises quel que soit le secteur d'activité (service, industrie, numérique) de moins d'un an, immatriculées en France, de moins 50 salariés et avec un CA ou total bilan < à 10 M€.

Les entrepreneurs personnes physiques (y compris ceux immatriculés en entreprise individuelle) sont éligibles, à condition d'être accompagnés par des structures (publiques ou privées d'accompagnement de projets innovants ou de start-up) et disposant d'un comité de sélection de projets (incubateurs, accélérateurs, réseaux d'accompagnement, plateformes, associations reconnues etc.).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Cette aide finance les projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique :

- business model,
- faisabilité technologique prospective d'usages,
- ergonomie-interface,
- design de services,
- tests,
- marketing,
- support technique, juridique,
- organisation interne de l'entreprise,
- partenariats, etc.

Sont financés tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir de tout type d'innovation.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses internes et externes, directement liées aux études de conception, définition et faisabilité de projet à conduire :

- frais internes (pour les personnes morales ou entreprises individuelles) : frais de personnel, frais généraux forfaitaires, etc,
- frais propres (pour les personnes physiques à l'exclusion des personnes physiques immatriculées au RCS ou autre registre) : temps passé du porteur de projet, petit investissement, frais de déplacement, frais d'inscription à un salon, etc. La prise en compte des frais propres est limitée à 50% des frais externes sans pouvoir dépasser 8 000 €.
- frais externes : frais d'accompagnement, frais de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, couvrant au maximum 70% des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Prendre contact et rencontrer un chargé d'affaires Bpifrance pour une présentation du projet d'innovation.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demandes>